

Des achats engagés pour un futur durable 2024/2026



**Schéma de Promotion des Achats Publics
Socialement et Écologiquement Responsables**



I Éditorial	2
II. Introduction	3
A. Définition et cadre juridique du SPASER	4
B. Objectifs du SPASER pour le CNES	4
C. Alignement du SPASER CNES avec les objectifs du PNAD	5
D. Présentation du SPASER	5
1. Temporalité	5
2. Les objectifs visés	5
3. Outil et méthode déployés	6
III. Vers la cible de 100% des achats intégrant une considération environnementale	7
A. Des achats dé-carbonés	7
Objectif 1 : réduire et optimiser les déplacements	8
Objectif 2 : optimiser les consommations énergétiques	8
Objectif 3 : réduire l'impact du numérique	9
B. Des achats raisonnés	9
Objectif 4 : respecter la biodiversité et les milieux naturels	9
Objectif 5 : réduire la production de déchets et favoriser le tri	10
Objectif 6 : adopter l'écoconception	11
Objectif 7 : promouvoir l'économie circulaire et accompagner la fin de vie des produits approvisionnés	12
IV. Vers la cible de 30% des achats intégrant une considération sociale	13
Les considérations sociales au cœur des achats du CNES	13
Objectif 8 : lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité, notamment femmes-hommes	13
Objectif 9 : renforcer l'insertion sociale	14
V. Des achats au service d'un développement économique responsable	15
Objectif 10 : accompagner les fournisseurs dans une démarche responsable	15
Objectif 11 : faciliter l'accès des TPE, PME, Start-ups aux achats du CNES	15
Objectif 12 : Garantir des relations équilibrées et de confiance avec les fournisseurs	16
VI. La gouvernance du SPASER et des achats durables	17
A. Déploiement du SPASER	17
B. Promouvoir et diffuser largement le SPASER	17
C. Création d'un Comité de Pilotage	17



Le SPASER du CNES : des achats engagés pour un futur durable

Le CNES s'est doté d'une stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ambitieuse qui couvre l'ensemble des dimensions du développement durable déclinées en engagements dont celui de réduire son empreinte environnementale et contribuer à la transition écologique afin de s'inscrire dans les limites planétaires.

Les achats du CNES représentent une composante majeure de cette stratégie RSE. Pour la consolider, le CNES a mis en place en 2021 un groupe de travail chargé d'élaborer des spécifications « RSE » regroupées par famille d'achat dans un clausier. Il s'agissait de créer un outil pratique à l'attention des acheteurs et des prescripteurs techniques pour les accompagner dans la déclinaison opérationnelle de la stratégie d'achats durables consistant à systématiser l'insertion d'exigences environnementales et sociales dans les cahiers des charges.

Aujourd'hui, ce clausier appelé « matrice RSE » constitue l'outil essentiel et fondateur pour que l'activité achats soit parfaitement alignée sur notre priorité stratégique « s'engager pour un monde durable ».

Le présent SPASER – Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables – s'inscrit dans ce continuum en fixant des objectifs concrets. Il s'agit en effet d'un document structurant qui renforce notre politique d'achats responsables.

Conformément au Contrat d'Objectifs et de Performances conclu avec l'Etat, le CNES en tant qu'acteur public de l'écosystème spatial, incitera l'ensemble de sa chaîne de valeur, ses partenaires et les industriels à s'engager dans des démarches environnementales ambitieuses, telles que définies dans la présente stratégie d'achats durables établie pour la période 2024-2026.

Grâce à l'implication de toutes les parties prenantes, son déploiement effectif permettra de **poursuivre notre engagement dans l'orientation vertueuse qu'il trace et relever ainsi les défis incontournables qu'il soutient pour un futur durable.**

Philippe BAPTISTE,
Président Directeur Général du CNES





A. Définition et cadre juridique du SPASER

Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) a été créé par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014. Ce schéma détermine les objectifs de politique d'achats responsables et favorise :

- L'intégration de clauses sociales visant notamment à renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi,
- L'intégration de clauses écologiques pour réduire l'impact environnemental des achats,
- La promotion d'une économie circulaire et responsable.

Ce schéma a été renforcé par la loi *Climat et Résilience* d'août 2021 rendant obligatoire la mise en place d'indicateurs « précis, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité ou l'acheteur concerné ». Enfin, le décret n°2022-767 du 2 mai 2022 (effectif au 1^{er} janvier 2023), a lui abaissé de moitié le seuil de volume d'achat, pour concerner finalement les collectivités et les Établissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC) dont le volume d'achats annuels est supérieur à 50 millions d'euros.

Le CNES est par conséquent pleinement concerné par l'adoption d'un SPASER en réalisant chaque année un volume d'achat de l'ordre 800 millions d'euros.

B. Objectifs du SPASER pour le CNES

Le SPASER du CNES a pour but de :

- Renforcer la **dimension sociale** dans ses achats notamment en ce qui concerne l'insertion des publics éloignés de l'emploi et de personnes en situation de handicap, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femmes-hommes,
- Favoriser la **dimension environnementale** des achats en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, la promotion de l'économie circulaire et la préservation des ressources et de la biodiversité.

Il poursuit également **plusieurs objectifs en interne** :

- Permettre au CNES de faire le bilan sur sa performance en matière d'achats responsables et identifier les leviers d'action,
- Établir des orientations stratégiques de sa politique d'achats durables,
- Déployer une feuille de route structurante qui favorise l'évolution des pratiques d'achats et permettre aux acheteurs et prescripteurs techniques de poursuivre leur montée en compétence,
- Impliquer toutes les parties prenantes dans sa mise en œuvre.



C. Alignement du SPASER CNES avec les objectifs du PNAD

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a publié en 2022, la troisième édition du Plan National des Achats Durables (PNAD). Il donne les lignes directrices et sert de feuille de route aux acteurs publics dans la mise en place de leur politique d'achats durables.

Le CNES aligne son SPASER avec les ambitions nationales portées par le PNAD et répond aux objectifs fixés dans ce document, à savoir :

- D'ici 2025, **100 % des contrats notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale (première partie du SPASER : « vers la cible des 100% des achats intégrant une considération environnementale »).**
- D'ici 2025, **30% des contrats notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale (deuxième partie du SPASER : « vers la cible des 30% des achats intégrant une considération sociale »).**

D. Présentation du SPASER

Le **SPASER du CNES** est le fruit d'un travail collaboratif entre sa Direction des Achats et celle du Développement Durable. Il s'est imprégné de tous les travaux menés en amont sur le sujet et notamment de la mise en place de la « matrice » des spécifications environnementales et sociales. Il a fait l'objet d'une validation par le Comité exécutif du CNES.

1. Temporalité

Le CNES prévoit un déploiement du SPASER de 2024 à 2026 afin de pouvoir mettre en œuvre les objectifs, les suivre et ajuster éventuellement sa stratégie sur la dernière année et garantir ainsi le succès de son engagement.

2. Les objectifs visés

Le SPASER se concentre sur les trois piliers fondamentaux du développement durable : l'environnement, le social et le développement économique responsable ; il se décline en 12 *objectifs*, chacun accompagné d'orientations stratégiques et de moyens d'actions. Par ailleurs, des indicateurs de performance et de suivi ont été identifiés afin de suivre et mesurer l'efficacité des actions réalisées.

Pilier Environnemental

Objectif 1 : Réduire et optimiser les déplacements

Objectif 2 : Optimiser les consommations énergétiques

Objectif 3 : Réduire l'impact du numérique

Objectif 4 : Respecter la biodiversité et les milieux naturels

Objectif 5 : Réduire la production de déchets et favoriser le tri

Objectif 6 : Adopter l'écoconception

Objectif 7 : Promouvoir l'économie circulaire et accompagner la fin de vie des achats





Pilier Social

Objectif 8 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité, femmes-hommes

Objectif 9 : Renforcer l'insertion sociale

Pilier Développement économique responsable

Objectif 10 : Accompagner les fournisseurs dans une démarche responsable

Objectif 11 : Faciliter l'accès des TPE/PME/Startups aux achats du CNES

Objectif 12 : Garantir des relations équilibrées et de confiance des fournisseurs

3. Outil et méthode déployés

Afin de garantir la bonne mise en œuvre du SPASER, le CNES a mis en place en amont un outil opérationnel appelé « matrice RSE » regroupant l'ensemble des spécifications environnementales et sociales de chaque famille d'achats. Cet outil permet aux binômes d'achat (prescripteurs techniques, acheteurs) de bénéficier d'un clausier d'exigences immédiatement utilisables pour chaque achat traité.

Pour chaque objectif du SPASER, les exigences issues de cette matrice seront introduites dans les cahiers des charges et porteront sur les moyens d'actions à mettre en évidence par les soumissionnaires et à mettre en œuvre par les titulaires.

La dimension environnementale et/ou sociale de l'achat fait l'objet d'une évaluation par le moyen d'un critère d'attribution spécifique pondéré à 10 % minimum intégré dans les consultations.



La partie environnementale du SPASER fait l'objet de développements importants, reflétant ainsi l'engagement du CNES dans ce domaine notamment via sa stratégie bas carbone appliquée à toutes ses activités, y compris les achats.

Table des indicateurs

Indicateur de performance :

- Part des marchés notifiés dans l'année avec au moins une considération environnementale (cible de 100% à 2025, cible intermédiaire de 80% à 2024).

Indicateurs de suivi :

- Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du CNES (scope 3 ► émissions indirectes amont et aval : achats, déplacements, déchets...) tous les deux ans.
- ✓ D'autres indicateurs sur l'empreinte carbone liée aux achats seront développés suite à l'analyse du scope 3 des prochains BEGES (empreinte numérique...).
- ✓ Des indicateurs sur l'empreinte environnementale des projets spatiaux (écoconception...) seront définis et déployés dans les années à venir.



A. Des achats décarbonés

En 2020, le CNES a réalisé son troisième Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)¹ sur les données 2019, le premier concernant les trois scopes², et s'aligne ainsi sur les objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Celle-ci prévoit la neutralité carbone de la France en 2050, soit une réduction des émissions de 83% par rapport à 2015.

Par ailleurs, ce BEGES a permis au CNES d'identifier ses principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre, tout scope confondu. Parmi eux, les achats se situent en première ligne avec 79% des émissions au titre du scope 3. Ainsi, les achats constituent une des priorités de la stratégie bas carbone du CNES et le SPASER vise à répondre aux objectifs fixés dans cette stratégie, à savoir :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 de -33% d'ici 2030 (par rapport à 2019).
- Intégrer systématiquement au moins une considération environnementale dans tous les contrats d'achat d'ici 2025.

¹ Rapport BEGES 2019 CNES

² Dans le cadre d'un bilan carbone, trois scopes (périmètres) sont étudiés. Dans le cadre de l'activité du CNES, les scopes 1 et 2 sont les périmètres les plus restreints. Le scope 1 comprend les émissions directes générées par le CNES (chauffage, véhicules...). Le scope 2 inclut les émissions indirectes associées à l'énergie : l'électricité, la consommation de chaleur et de froid. Le scope 3 est plus large, comprenant les achats, l'usage du numérique, les déplacements et les déchets.



SPASER
du CNES

III - Vers la cible de 100% des achats intégrant une considération environnementale

OBJECTIF 1 : réduire et optimiser les déplacements

✓ **Orientation stratégique**

Le CNES s'engage à réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements effectués dans le cadre des marchés notifiés.

✓ **Famille d'achats**

Toutes les familles d'achats sont concernées par cet objectif dès lors qu'elles impliquent des déplacements.

✓ **Moyens d'action**

Pour l'ensemble des marchés :

- Les titulaires devront mettre en œuvre une politique de déplacement visant à limiter les impacts environnementaux,
- Les données d'émissions de gaz à effets de serre (GES) liées aux déplacements effectués dans le cadre des marchés devront être fournies par les titulaires,
- Les livraisons décarbonées et sobres en énergie devront être privilégiées.

Pour tous les marchés de prestations intellectuelles :

- Afin d'éviter les déplacements, la visioconférence devra être favorisée,
- Si le déplacement s'avère nécessaire, la mobilité douce sera privilégiée (déplacements en train, transports en commun, vélo, covoiturage etc.) en évitant le recours au transport aérien.

OBJECTIF 2 : optimiser les consommations énergétiques

✓ **Orientation stratégique**

La combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) rejette dans l'atmosphère des gaz à effet de serre, nocifs pour l'environnement et responsables du réchauffement climatique. Ainsi, la maîtrise énergétique est l'un des leviers d'action prioritaires. La performance énergétique du CNES (conception, utilisation et maintenance des structures et équipements) est un point de vigilance majeur de sa stratégie d'achats responsables.

✓ **Famille d'achats**

Toutes les familles d'achats sont concernées par cet objectif dès lors qu'elles impliquent une consommation énergétique dans la réalisation des services ou la fabrication des produits approvisionnés.

✓ **Moyens d'action**

Les équipements approvisionnés au titre des marchés devront être performants du point de vue énergétique (étiquette énergétique A minimum selon l'année, écolabel ou équivalent, moteur électrique...).



SPASER
du CNES

III - Vers la cible de 100% des achats intégrant
une considération environnementale

OBJECTIF 3 : réduire l'impact du numérique

✓ **Orientation stratégique**

Les technologies de l'information et de la communication sont responsables de 4% des émissions de gaz à effet de serre mondiales et 2,5% des émissions françaises³. Le CNES s'efforce par conséquent d'améliorer ses pratiques pour réduire l'impact de ces technologies dans le cadre de ses achats.

✓ **Famille d'achats**

Assistance à Maitrise d'Ouvrage IT, ingénierie de toute nature.

✓ **Moyens d'action**

Une sobriété numérique requise : éviter le renouvellement trop fréquent des équipements, réduire les déchets électroniques (offrir une seconde vie), limiter la consommation électrique, promouvoir les comportements vertueux en termes de gestion de données numériques.

B. Des achats raisonnés

OBJECTIF 4 : respecter la biodiversité et les milieux naturels

✓ **Orientation stratégique**

Le CNES s'engage à favoriser des pratiques d'achat qui respectent la biodiversité et les écosystèmes naturels en réduisant les pressions environnementales et les impacts sur les ressources.

Cet objectif répond à la *loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous*, dite loi Egalim promulguée en novembre 2018.

L'objectif s'intègre également dans les exigences de la Circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État (l'ancienne circulaire « Services Publics Écoresponsables »⁴ visant notamment à :

- Favoriser l'achat des produits réemployés, réutilisés ou comportant une part de matière recyclée,
- Favoriser l'approvisionnement en produits durables et de qualité, dont les produits issus de l'agriculture biologique,
- Mettre fin à l'achat de plastique à usage unique sur les lieux de travail et dans les événements organisés.

Cet objectif s'inscrit aussi dans la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée⁵.

³ Evaluation de l'impact environnemental du numérique en France et analyse prospective, Ademe, janvier 2022.

⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables>

⁵ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.11.14_SNDI_0.pdf



SPASER
du CNES

III - Vers la cible de 100%

des achats intégrant une considération environnementale

Enfin, le CNES répond aux engagements pris dans le cadre de l'initiative « Act4Nature », et plus particulièrement à l'objectif 2.2 : *privilégier l'approvisionnement en produits biosourcés ou biologiques (bâtiments, fournitures administratives, produits chimiques, restauration...) et viser le zéro plastique jetable.*

✓ Familles d'achats

Fournitures de produits sur étagère et spécifiques, Événementiel (dont restauration).

✓ Moyens d'action

- Les produits alimentaires de saison, produits sous Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (AOP, AOC, IGP, STG, AB, Label rouge) et de proximité seront privilégiés.
- Lorsque cela s'applique, un suivi des consommations d'eau (espaces verts, nettoyage...) devra être effectué pour les limiter.
- Dans le cadre de tous les marchés, les produits éco-labellisés, reconditionnés ou ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale (PEP, EPD) devront être proposés à chaque fois que cela est possible.
- Les aspects environnementaux pris en compte pour chaque produit approvisionné devront à chaque fois être détaillés par les titulaires.



OBJECTIF 5 : réduire la production de déchets et favoriser le tri

✓ Orientation stratégique

L'objectif consiste à poursuivre les efforts pour diminuer les besoins en matières premières non renouvelables et réduire la production de déchets. Concrètement, des objectifs de réduction des déchets et le tri sélectif seront prescrits dans les cahiers des charges soumis. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du 3e Plan National de Prévention des Déchets (PNPD), qui fixe pour la période 2021-2027 l'ensemble des mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020).

✓ Familles d'achats

Toutes les familles d'achats facteurs de production de déchets sont concernées et notamment :

- Services support (gestion de déchets du CNES, entretien des espaces verts, nettoyage...).
- Événementiel.



SPASER
du CNES

III - Vers la cible de 100% des achats intégrant une considération environnementale

✓ Moyens d'action

- Les actions mises en œuvre pour limiter la production de déchets et favoriser le tri (emballages, papier...) devront être explicitées par les titulaires,
- Des filières de gestion du tri des déchets devront être mises en place (biodéchets, déchets compostables, déchets dangereux),
- Un suivi de la production de déchets devra être mis en place et des mesures de réduction, réutilisation et recyclage seront proposées,
- Dans le cadre spécifique de la prestation « gestion des déchets », devront être proposés :
 - ▶▶ Un plan de progrès en vue d'une amélioration constante de la prestation (diminuer le pourcentage de valorisation énergétique et le taux d'enfouissement, améliorer le bilan carbone...),
 - ▶▶ Des supports de communication pédagogiques pour sensibiliser les différents producteurs de déchets au tri sélectif.

OBJECTIF 6 : adopter l'écoconception

✓ Orientation stratégique

Cet objectif vise à augmenter la part de produits et services éco-conçus. L'écoconception permet en effet de réduire les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services, de l'extraction des ressources non renouvelables à la production jusqu'à la distribution et l'utilisation.

L'écoconception fait l'objet d'une norme internationale (ISO 14062) qui décrit les concepts et les pratiques permettant d'intégrer les aspects environnementaux dans la conception et le développement du produit.

✓ Familles d'achats

Toutes les familles d'achats propices à l'écoconception sont concernées et notamment :

- Achats industriels,
- Achat de logiciels / développements informatiques.

✓ Moyens d'action

- Dans le cadre des achats industriels :
 - ▶▶ Les équipements et matériels devront intégrer les pratiques de la norme ISO en matière d'écoconception,
 - ▶▶ Les compétences et références en matière d'écoconception et d'analyse de cycle de vie devront être détaillées et mises en œuvre,
- Les cahiers des charges comporteront des spécifications techniques relatives à l'optimisation du code et de l'architecture des développements informatiques,
- Pour les autres familles d'achats, l'écoconception devra être privilégiée.





SPASER
du CNES

III - Vers la cible de 100% des achats intégrant une considération environnementale

OBJECTIF 7 : promouvoir l'économie circulaire et accompagner la fin de vie des produits approvisionnés

✓ Orientation stratégique

Le CNES souhaite mettre davantage en œuvre l'économie circulaire en favorisant des solutions sobres en ressources et en promouvant des matériaux recyclés, recyclables et réutilisables. La préférence du réemploi et de la revalorisation à la place du modèle linéaire « extraire-produire-jeter », est une voie essentielle pour lutter contre l'épuisement des ressources naturelles, la production massive de déchets, les pollutions et le réchauffement climatique.

Cet objectif répond ainsi aux exigences de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire du 10 février 2020.

✓ Familles d'achats concernées

- Matériels informatiques,
- Événementiel,
- Fournitures,
- Transports-logistique,
- Ingénierie spatiale,
- Bâtiments,
- Achats industriels.

✓ Moyens d'action

- Les produits et équipements reconditionnés seront favorisés,
- Les emballages devront être optimisés et écoresponsables (à base de matériaux recyclés et recyclables, volumes appropriés...),
- Le soumissionnaire s'assurera de mettre en valeur ses produits et marques écoresponsables (labels, matériaux recyclés...),
- Un service de maintenance pour allonger la durée de vie des produits devra être proposé par les soumissionnaires et mis en œuvre par le titulaire retenu.
- La fin de vie de l'équipement devra être prise en compte dans la conception : le produit devra notamment pouvoir être démonté et les différents matériaux triés pour réemploi ou recyclage,
- Les compétences en matière d'Analyse de Cycle de Vie et de qualité environnementale devront être mises en avant par les soumissionnaires et mis en œuvre par le titulaire retenu.



SPASER
du CNES

IV - Vers la cible des 30% des achats intégrant une considération sociale

Table des indicateurs

Indicateur de performance :

- Part de marchés notifiés dans l'année avec au moins une considération sociale (cible de 30% à 2025, cible intermédiaire de 25% à 2024).

Indicateurs de suivi :

- Quantité et montant total d'achats réalisés auprès de structures d'insertion sur une année.
- Nombre d'heures d'insertion dans les marchés dans lesquels cette exigence s'applique.

A noter, l'étude en cours sur la possibilité d'un indicateur au sujet de l'égalité femmes-hommes

Les considérations sociales au cœur des achats du CNES

OBJECTIF 8 : lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité, notamment femmes-hommes

✓ Orientation stratégique

La lutte contre la discrimination sous toutes ses formes dans le cadre de ses marchés est un enjeu majeur et le CNES est particulièrement attentif à l'accès à l'emploi pour toutes les personnes, ainsi qu'à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

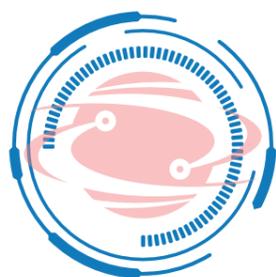
✓ Familles d'achats

Toutes les familles d'achats sont concernées par cet objectif.

✓ Moyens d'action

Dans le cadre de ses marchés, le CNES sera amené à introduire plusieurs mesures :

- Une vigilance systématique et particulièrement approfondie sera exercée sur l'interdiction de travailler avec des fournisseurs qui ont été condamnés pour des pratiques discriminatoires (vérification dans la candidature).
- Encourager les fournisseurs à mettre en place des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre des marchés notifiés,
- Encourager les fournisseurs à privilégier les produits issus du commerce équitable.



SPASER
du CNES

IV - Vers la cible des 30% des achats intégrant une considération sociale

OBJECTIF 9 : renforcer l'insertion sociale

✓ Orientation stratégique

L'insertion sociale est un axe important qui vise à renforcer l'accès à l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées et des personnes en situation de handicap.

✓ Familles d'achats

Toutes les familles d'achats sont concernées par cet objectif.

✓ Moyens d'action

Afin de participer davantage à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi mais aussi des personnes en situation de handicap, le CNES souhaite d'ici 2025 :

- Poursuivre et renforcer cette orientation dans les segments d'achats intégrant déjà des clauses sociales notamment pour les espaces verts, le gardiennage, les prestations de nettoyage, la construction, les domaines du « facility management »,
- Élargir l'opportunité d'intégrer une clause sociale d'insertion à de nouvelles familles d'achats et notamment dans celles portant des prestations intellectuelles, informatiques, la maintenance et exploitation, l'ingénierie,
- Développer les achats effectués auprès de structures de l'inclusion,
- Sensibiliser et former les acheteurs et prescripteurs sur les différentes modalités de mise en œuvre des dispositifs d'insertion.
- Mobiliser l'ensemble des leviers pour les adapter aux enjeux spécifiques de l'achat envisagé : clause d'insertion, critères d'attribution, marchés réservés⁶, allotissements spécifiques.



⁶ Les articles L. 2113-15 et L. 2113-16 du CCP permettent de réserver un marché ou des lots aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (EES) sur des services de santé, sociaux ou culturels. Les contrats réservés à ces entreprises sont dédiés à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi qui emploient majoritairement des travailleurs handicapés ou défavorisés.



SPASER
du CNES

V - Des achats au service d'un développement économique responsable

Table des indicateurs

Indicateur de performance :

- Part du volume annuel d'achat attribué à des TPE, PME, Startups. La cible correspond à une part supérieure à 17% par an en moyenne sur la période du COP (2022-2025).

Indicateurs de suivi :

- Nombre de TPE, PME, Startups participantes au webinaire annuel de sensibilisation et d'information sur les achats du CNES.
- Labellisation PME et RFAR d'ici 2026.

OBJECTIF 10 : accompagner les fournisseurs dans une démarche responsable

✓ Orientation stratégique

A travers cet objectif, le CNES se donne pour ambition d'accompagner ses fournisseurs dans leur démarche RSE. Le CNES souhaite en effet pouvoir sensibiliser son écosystème industriel sur les enjeux de transition écologique existants dans les chaînes de production des produits et de services, dans le but de les conduire à terme vers le déploiement d'offres alternatives davantage respectueuses de l'environnement et socialement vertueuse.

✓ Moyens d'action

- Le CNES souhaite dynamiser la thématique des achats durables au sein de la COMET⁷ RSE avec l'organisation d'une première conférence dédiée en 2024.
- Le CNES souhaite également renforcer sa communication à destination de ses fournisseurs (guichet conseil, sensibilisation, accompagnement), afin de développer leurs bonnes pratiques et contribuer à l'amélioration des produits et services proposés avec la prise en compte de considérations sociales et environnementales.

OBJECTIF 11 : faciliter l'accès des TPE, PME, Start-ups aux achats du CNES

✓ Orientation stratégique

Faciliter l'accès de toute entreprise quelle que soit sa taille, aux marchés publics est un véritable enjeu partagé par le CNES. Les petites et moyennes structures représentent aujourd'hui plus de la moitié des emplois en France et rencontrent parfois des difficultés à se positionner sur la commande publique.

Plus encore aujourd'hui, l'émergence de nouveaux modèles économiques dans le secteur spatial, connus sous le nom de *Startups du NewSpace*, ont fait évoluer les relations commerciales et les offres du secteur, notamment en favorisant l'innovation.

Fort de ce constat, le CNES à travers cet objectif, met en œuvre les conditions nécessaires pour susciter les offres issues de TPE, PME et startups.

Cela se matérialise par la mise en place de dispositifs inclusifs (allotissements, autorisation d'offres variantes, bourse à la cotraitance, simplification des cahiers des charges administratifs et techniques) mais aussi par un dialogue ouvert entre le CNES et l'ensemble de ces acteurs.





SPASER
du CNES

V - Des achats au service d'un développement économique responsable

✓ Moyens d'action

- Le CNES renforcera la mise en place des **allotissements** dédiés aux petites et moyennes structures. Par ce moyen, les TPE, PME et startups peuvent en effet répondre à des périmètres précis des appels d'offres, en lien direct avec leur cœur de métier sans obligation de répondre à l'ensemble du périmètre technique décrit par le cahier des charges soumis ;
- Le CNES souhaite aussi promouvoir la possibilité d'émettre des **variantes** aux solutions de base décrites dans les appels d'offres. En effet, « *les variantes permettent aux entreprises de faire valoir leur savoir-faire et leur capacité d'innovation et aux pouvoirs adjudicateurs d'optimiser la réponse à leurs besoins par des procédés alternatifs plus performants, qui n'ont pas nécessairement été envisagés au départ* »⁸ ;
- Le CNES organisera également des **webinaires à l'attention des fournisseurs** afin de les accompagner dans la compréhension de ses processus d'achat ;
- Dans le cadre de sa plateforme de dématérialisation des achats⁹, le CNES a récemment déployé la fonctionnalité appelée « **bourse à la cotraitance** » pour que les sociétés de taille plus modeste puissent se signaler aux grandes entités, et ainsi être intégrées dans des groupements d'entreprises au titre d'appels d'offres à large périmètre auxquels elles ne pourraient pas répondre seules.

OBJECTIF 12 : Garantir des relations équilibrées et de confiance avec les fournisseurs

✓ Orientation stratégique

Le CNES veille d'ores et déjà à promouvoir des relations équilibrées avec ses fournisseurs. C'est dans la continuité de cette orientation que le CNES souhaite renforcer par son SPASER le dialogue et l'échange avec ses fournisseurs pour faciliter la compréhension des besoins respectifs et garantir un développement économique vertueux par la mise en place de produits et services de qualité.

✓ Moyens d'action

Le CNES s'engage à adopter un comportement d'exemplarité vis-à-vis de ses fournisseurs :

- Dans sa démarche d'amélioration continue, le CNES émet régulièrement des enquêtes à l'attention de son écosystème industriel,
- Suivi qualité de la relation fournisseurs : mise en place de bilans visant à recueillir les retours des fournisseurs et utilisateurs internes et ainsi améliorer la prestation, lever les obstacles et assurer une bonne exécution du marché en cours et des suivants,
- Respect des délais de paiements.

Pour répondre à cet objectif, le CNES envisage d'ici 2025 de signer la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) et à veiller au respect de ses engagements notamment via le déploiement opérationnel de son SPASER.

Le CNES souhaite d'ici 3 ans, obtenir le label « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » attestant de sa responsabilité en matière d'achats durables.

⁷ Communauté d'experts, un outil d'« open innovation » piloté par le CNES ; <https://www.comet-cnec.fr/>

⁸ Guide sur les aspects sociaux de la commande publique, 2022

⁹ <https://marches.cnec.fr/entreprise>



SPASER
du CNES

VI - La gouvernance du SPASER et des achats durables

Le présent document explicite les objectifs de la politique d'achats responsables du CNES. Son élaboration a fait l'objet d'un travail collaboratif qui se poursuivra en cours de mise en œuvre. Le succès de ce schéma relève en effet de l'implication de tous les acteurs intervenant dans les processus d'achat du CNES.

Dans cette optique, des actions régulières de communication interne et externe seront menées pour que le schéma soit connu et compris de tous : acheteurs, prescripteurs et opérateurs économiques.

Par ailleurs, ce SPASER sera révisé au moins à mi-parcours (2025) afin de mettre à jour les moyens d'action et les indicateurs en fonction des avancées et retours d'expériences réalisées.

Enfin, un Comité de Pilotage dédié à l'évaluation et au suivi des indicateurs est mis en place dans un objectif d'amélioration continue des pratiques du CNES en matière d'achats durables.

A. Déploiement du SPASER

Le CNES prévoit dans un premier temps de déployer son SPASER en interne via différents moyens de communication, à la fois sur son portail intranet auprès de tous ses collaborateurs mais aussi dans le cadre de conférences internes.

En parallèle, le CNES envisage d'organiser différentes sensibilisations et formations auprès des salariés du CNES et plus particulièrement des ingénieurs et acheteurs, afin de les accompagner dans l'appropriation, la prise en compte et la mise en œuvre des objectifs du document.

B. Promouvoir et diffuser largement le SPASER

Le SPASER du CNES sera également promu et diffusé largement par communication externe auprès des parties intéressées (prestataires, fournisseurs...). Il sera également consultable sur le site internet cnes.fr.

Les grandes orientations du document seront présentées au titre de son objectif 10, lors d'une conférence dédiée, prévue début 2024 et en libre accès sur le site internet des COMET du CNES (cf. nota n°7).

C. Création d'un Comité de Pilotage

Afin d'assurer l'efficacité du déploiement du SPASER, un comité de pilotage est mis en place pour toute sa durée de mise en œuvre. Cette instance de gouvernance transverse a pour rôle d'assurer la coordination et l'accompagnement technique des équipes chargées des achats en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

